

Lettre d'information à l'intention des Fédérations Départementales de Chasse.

- **Le point sur l'ehrlichiose :**

L'ehrlichiose est une maladie causée par une bactérie (*Anaplasma phagocytophilum*), qui infecte les globules blancs, et donc affaiblit les défenses immunitaires. Elle est transmise par les Tiques (*Ixodes ricinus*). Les grands ruminants (bovins), les équidés, les petits ongulés domestiques (ovins, caprins) et sauvages (chevreuil, cerf élaphe, isard, chamois, mouflon, bouquetin), les chiens, les chevaux, mais aussi l'homme sont des hôtes possibles : c'est une zoonose non contagieuse d'animal à animal ou d'animal à l'homme, mais *via* les morsures de tiques.

- **Le principe de l'étude à réaliser sur la saison de chasse 2005-2006 :**

Lors des actions de chasse, de soins ou de captures, essentiellement, du sang de Chevreuil, des tiques, et des lambeaux de rate de l'animal seront prélevés selon un protocole à respecter, dans le cadre des divers réseaux départementaux concernés (GTV, Fédérations départementales, réseau ONCFS-SAGIR). Puis acheminés au Laboratoire de référence, afin d'y être stockés puis analysés.

- **Objectifs de l'étude :**

Cette étude, dont le maître d'œuvre est la société nationale des groupements Techniques vétérinaires (SNGTV), associée à la fédération nationale des chasseurs (FNC), essentiellement, vise en premier lieu à mieux connaître la répartition géographique fine de l'ehrlichiose en France. Elle permettra aussi d'évaluer l'impact de cette bactérie sur la santé de la faune sauvage, et en particulier d'apprécier les relations éventuelles entre l'ehrlichiose et des pathologies du Chevreuil mal cernées.

Dans un premier temps, nous nous limitons à 4 prélèvements sanguins exploitables (sérologie) par Département couplés à des prélèvements de lambeaux de rates. Soit environ 8 animaux à prélever parmi les espèces d'ongulés citées plus haut, sanglier exclu.

- **Où sont envoyés les prélèvements ?**

En cas d'impossibilité de réalisation par un vétérinaire de proximité ou participant à l'action de chasse, les prélèvements seront identifiés, et envoyés le plus rapidement, accompagnés de la feuille de commémoratifs au Laboratoire Départemental d'Analyse des Côtes d'Armor, avec la mention : **ETUDE Ehrlichiose Faune sauvage - SNGTV.**

LDA des Côtes d'Armor. Zoopôle.

7 rue du Sabot.

B.P. 54. 22440 PLOUFRAGAN.

La feuille de commémoratifs sera, avant l'envoi, faxée au coordinateur, au **02 96 45 91 58**.

- **Ce qui est attendu des FRC et FDC :**

Il est important que les Fédérations contactées diffusent l'information au sein des différentes sociétés de chasse et en particulier des responsables des Plans de Chasse, afin que nous puissions obtenir suffisamment de prélèvements.

- **Qui fera les prélèvements ?**

En cas de non disponibilité d'un vétérinaire « de proximité », un technicien cynégétique ou, à défaut, un responsable de l'action de chasse effectuera les prélèvements (voir fiche « pièces anatomiques »). Matériel à demander au Cabinet Vétérinaire le plus proche : ciseau, scalpel, gants, 2 seringues montées de 20 ml., 5 tubes secs de vacuainer (dont trois avec alcool à 70°).